



BLANCHIPRO
Code: B10064T



Version: 2 Révision: 05/11/2020

Révision précédente: 16/10/2017

Date d'impression: 05/11/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	<p>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT EC: 231-791-2 BLANCHIPRO Code: B10064T</p> <p>ENREGISTREMENT REACH: Substance exemptée d'enregistrement obligatoire (y compris dans l'Annexe IV du Règlement (CE) n° 1907/2006-987/2008.</p>	
1.2	<p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Additif blanchissant pour le lavage de vêtements. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les sites d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme Utilisations prévues ou identifiées. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006:</u> Sans restriction.</p>	[X] Industriel [X] Professionnel [] Consommation
1.3	<p>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: EASYPRO BP70539 - 81107 Castres Cedex (FRANCE) Téléphone: +33(0)563626191 - Fax: +33(0)563627034 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: info@easypro.fr</p>	
1.4	<p>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +33(0)563626191 (8:00-13:00 / 15:00-18:00 h.) (heures ouvrables)</p>	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<p>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: # <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP):</u> DANGER: Ox. Liq. 3H272 Acute Tox. (inh.) 4H332 Acute Tox. (skin) 4H312 Acute Tox. (oral) 4H302 Skin Corr. 1B H314 STOT SE (nit) 3H335 Aquatic Chronic 1 H410</p>					
	Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	Physico-chimique: 	Ox. Liq. 3H272	Cat3	-	-	-
		Acute Tox. (inh.) 4H332	Cat4	Inhalation	-	Noûve
		Acute Tox. (skin) 4H312	Cat4	Peau	-	Noûve
		Acute Tox. (oral) 4H302	Cat4	Ingestion	-	Noûve
	Santé humaine: 	Skin Corr. 1B H314	Cat1B	Peau	Peau	Bûlures
		STOT SE (nit) 3H335	Cat3	Inhalation	Voies respiratoires	Irritation
		Aquatic Chronic 1 H410	Cat1	-	-	-
	Environnement 					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2	<p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: # <i>Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP)</i></p>					
	Mentions de danger:					
	H272	Peut aggraver un incendie: comburant.				
	H302+H312+H332	Modif. en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.				
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.				
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.				
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
	Conseils de prudence:					
	P102-P405	Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clé.				
	P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.				
	P260	Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.				
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.				
	P280F	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.				
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.				
	P301+P330+P331-P310	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.				
	P303+P361+P353-P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les vêtements: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.				
	P305+P351+P338-P3310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer/à appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.				
	P273-P391-P501a	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/l'équipement conformément à la réglementation locale.				
	Indications additionnelles:					
	EUID011	Ne pas ingérer.				
	Substances qui contribuent à la classification:					
	Peroxyde d'hydrogène					
	Acide acétique					
	Acide peroacétique					

2.3	<p>AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance: Autres dangers physico-chimiques: # <i>Dans le cas où la ventilation ne suffit pas et l'accumulation de vapeur de produit, il peut être formé avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.</i> Autres effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas d'autres effets néfastes pertinents. Autres effets néfastes pour l'environnement: On ne connaît pas d'autres effets néfastes.</p>					
-----	---	--	--	--	--	--



BLANCHIPRO
Code: B10064T



SECTION 3 : COMPOSITION INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<p>SUBSTANCES: Ce produit est une substance en solution aqueuse. Description chimique: Préparation basée en peroxydes organiques. Les peroxydes organiques sont des matériaux qui contiennent l'estructure bivalente -O-O- et peuvent être considérés comme dérivés du peroxyde d'hydrogène, dont un ou les deux atomes d'hydrogène sont remplacés par des radicaux organiques.</p> <p>COMPOSANTS:</p>			
	50 < 100 %	Eau CAS: 7732-18-5, EC: 231-791-2	REACH: Exempt (annexe IV)	Non classé
	25 < 50 %	Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1, EC: 231-765-0 CLP: Danger: Ox. Liq. 1H271 Acute Tox. (inh.) 4H332 Acute Tox. (oral) 4H302 Skin Corr. 1AH314 Eye Dam. 1H318 STOT SE (mit) 3H335 Aquatic Chronic 3H412	REACH: 01-2119485845-22 (Note B)	Indice nr. 008-003-00-9 < REACH
	2,5 < 10 %	Acide acétique CAS: 64-19-7, EC: 200-580-7 CLP: Danger: Flam. Liq. 3H226 Skin Corr. 1AH314	REACH: 01-2119475328-30 (Note B)	Indice nr. 607-002-00-6 < REACH / CLP00
	2,5 < 10 %	Acide peroacétique CAS: 79-21-0, EC: 201-186-8 CLP: Danger: Flam. Liq. 3H226 Orig. Perox. D H242 Acute Tox. (inh.) 4H332 Acute Tox. (skin) 4H312 Acute Tox. (oral) 4H302 Skin Corr. 1AH314 STOT SE (mit) 3H335 Aquatic Acute 1H400 (M=1)	(Note B)	Indice nr. 607-094-00-8 < CLP00
	<p>Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.</p> <p>Ajouvants de stabilisation: Aucun</p> <p>Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur les composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.</p> <p>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): # Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2020. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006: Aucune Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006: Aucune</p> <p>SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT) OU TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Non disponible.</p>			

3.2	MÉLANGES: Non applicable (substance).
-----	---

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	<p>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</p> <p>En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.</p>		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation: 	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.
	Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.	# Enlever les verres de contact. Rincer à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	Ingestion: 	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleur abdominales.	# En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1
-----	--

4.3	<p>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: Information pour le médecin: En cas d'exposition avec ce produit il est nécessaire un traitement spécifique; devrait être à disposition les moyens appropriés et les instructions. Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). Antidotes et contre-indications: Non disponible.</p>		
-----	--	--	--



BLANCHIPRO
Code: B10064T



SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**
Poudres spécialisées ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
Matériau combustible. Facilite la combustion d'autres substances. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques à gaz et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Avis recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux coussinets d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**
Éliminer les possibles sources d'ignition et, si est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 **PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Garder les restes dans un conteneur fermé. Finalement, laver l'aie avec de l'eau abondante.

6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Conserver à l'écart de matériaux combustibles. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- Point d'éclair : 60 °C
- Température auto-inflammation : 318 °C
- Limites supérieures inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 4.0 - 17.2 % Volume 25°C
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. Si est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter le stockage sur des sols en bois. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placer les en position verticale. Conserver le récipient bien fermé. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : # D après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 12 mois
Températures : min: 5 °C, max: 40 °C (recommandé).
Matériaux incompatibles:
Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.
Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
- Dangers physiques: Peut aggraver un incendie: combustible (P8) (50/200t)
- Dangers pour la santé: Non applicable
- Dangers pour l'environnement: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (E1) (1 00/200t)
- Autres dangers: Non applicable.
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 50 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 tonnes
- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
Aucune recommandation particulière disponible différente de celles indiquées pour l'usage de ce produit.



BLANCHIPRO
Code: B10064T



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnelle, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite à des normes comme EN 689, EN 14042 et EN 482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (M.E)

NRS 2012 (ED 984) (Décret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table MP nr.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
Peroxyde d'hydrogène	1987	1.0	1.5	-	-		
Acide acétique	1982	-	-	10.	25.		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (M.B):
Non établi

NIVEAU D'ÉRIVÉ SANS EFFET (D.N.E.):
Niveau dérivé sans effet, travailleurs:
Non disponible
Niveau dérivé sans effet, population générale:
Non disponible

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (P.N.E.C.):
Non disponible

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou fontaines de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.
Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de gants protecteurs peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des gants protecteurs ne doivent pas être appliqués après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) n° 2016/425:
Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatives fournies par les fabricants des EPI.

 Masque:	✓	Masque avec des filtres du type A1p1 pour gaz et vapeurs avec un point de ébullition supérieur à 65°C (EN 14387) Classe 1: capacité élevée jusqu'à 10 000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
 Lunettes:	✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN 166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:		Écran facial contre débordements de liquides (EN 166), recommandable par rapport à déversement, projection ou nébulisation du liquide.
 Gants:	✓	Gants en gomme de néoprène (EN 374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande d'utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande d'utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prévue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN 374. En raison de la grande variété de conditions différentes de EN 374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
 Bottes:	✓	Bottes en gomme de néoprène (EN 347).
 Tablier:	✓	Tablier résistant aux produits corrosifs.
 Combinaison:	✓	# Il faut utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.



BLANCHIPRO
Code: B10064T



Risques themiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE-2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect:

- État physique : Liquide transparent.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique, pénétrant, acide.

Valeur pH:

- pH : 3.1 ± 0.5 10 g/l à 20°C

Changement d'état:

- Point initial d'ébullition : > 100. °C à 760 mmHg

Densité:

- Densité de vapeur : # < 1 (plus léger que l'air)

- Densité relative : 1.12 ± 0.1 # à 20°C Relative eau

Stabilité:

- Température de décomposition : Non disponible

Viscosité:

Volatilité:

- Taux d'évaporation : # 38.4 nBuAc-100 25°C Relative

- Tension de vapeur : # 14.5 mmHg à 20°C

- Tension de vapeur : 10.2 kPa à 50°C

Solubilités:

- Solubilité dans l'eau : Non applicable

Inflammabilité:

- Point d'éclair : 60 °C

- Limites supérieures inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 4.0 - 17.2 % Volume 25°C

- Température auto-inflammation : 318 °C

Propriétés explosives:

Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

Propriétés comburantes:

Comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Tension superficielle : 61.5 dyn/cm à 20°C
- Oxygène actif : 12.81 % O2
- COV (ivraison) : 13.0 % Poids
- COV (ivraison) : 145.6 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Non disponible.

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux, composés de métaux lourds, peroxydes, matières combustibles.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: # Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: # S'il est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé de ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: Inélevant.

Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène.



BLANCHIPRO
Code: B10064T



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:			
	TOXICITÉ AIGUË:			
	Dosages et concentrations letales:	DL50 (OECD 401) mg/kg bw.oal	DL50 (OECD 402) mg/kg bw.utannée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
	Peroxyde d'hydrogène	> 500. Rat	4060. Rat	> 170. Rat
	Acide acétique	3310. Rat	1060. Lapin	> 11400. Rat
	Acide peracétique	1540. Rat	1410. Lapin	> 204. Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE):	ATE mg/kg bw.oal	ATE mg/kg bw.utannée	ATE mg/m3.4h inhalation
	Peroxyde d'hydrogène	> 500.	-	11000.*
	Acide peracétique	500.*	1100.*	11000.* Vapeurs
<p>(*) - Estimation pondérale de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHSCLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.</p> <p>(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.</p> <p>INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES Toxicité aiguë: Inhalation: # NOCIF: Noif en cas d'inhalation. Cutanée: # NOCIF: Noif par contact cutané. Oculaire: Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire. Ingestion: NOCIF: Noif en cas d'ingestion.</p> <p>CORROSIVITÉ/IRRITATION/SENSIBILISATION: Corrosivité/irritation respiratoire: IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires. Corrosivité/irritation cutanée: CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau. Lésions/irritation oculaire graves: LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisation respiratoire: Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation. Sensibilisation cutanée: Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané.</p> <p>DANGER PAR ASPIRATION: Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration.</p> <p>TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Effets respiratoires: # IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>EFFETS CMR: Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène. Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique. Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus. Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit noif pour les bébés nourris au lait maternel.</p> <p>EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE: Routes d'exposition: Non disponible. Exposition à court terme: # Noif par contact avec la peau. Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.</p> <p>EFFETS INTERACTIFS: Non disponible.</p> <p>INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION: Absorption percutanée: Non disponible. Toxicocinétique basique: Non disponible.</p> <p>AUTRES INFORMATIONS: Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.</p>				

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	TOXICITÉ:			
	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique:	CL50 (OECD 203) mg/l 96 heures	CE50 (OECD 202) mg/l 48 heures	CE50 (OECD 201) mg/l 72 heures
	Peroxyde d'hydrogène	> 16. Poissons	> 2.4. Daphnie	> 1.4. Algues
	Acide acétique	> 75. Poissons	> 47. Daphnie	
	Acide peracétique	0.53 Poissons	0.27 Daphnie	0.16 Algues
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ			
	Non disponible.			
	Biodégradation aérobie	DOC mg O2/g	%DBOD/DOC 5 jours 14 jours 28 jours	Biodégradabilité
	Acide acétique	1007.	~ 99.	Facile
	Acide peracétique		78. 98.	Facile
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:			
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques. Non disponible.			
	Bioaccumulation	log Pow	BCF L/kg	Potentiel
	Peroxyde d'hydrogène	-1.57	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
	Acide acétique	-0.170	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
	Acide peracétique	0.920	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable



BLANCHIPRO
Code: B10064T



12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible.			
	<u>Movilité</u> Péroxyde d'hydrogène Acide acétique Acide peracétique	<u>log P_{oc}</u> -1.36 -0.557 < 0.1	<u>Constante de Henry</u> P _m 3/mol/20°C 0.00075 (calculée) 0.21 (calculée)	<u>Potenciel</u> Non bioaccumulable Non bioaccumulable Non bioaccumulable

12.5	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Non disponible.
------	--

12.6	AUTRES EFFETS NOCIFS: <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non dangereux pour la couche d'ozone. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Il contribue relativement peu à la formation d'ozone dans la troposphère. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.
------	---

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE - Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibilités de réutilisation ou de recyclage. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE - 2015/720/UE, Décision 2000/532/CE - 2014/955/UE <i># Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des contenueurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.</i> <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.
------	---

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU: 3149
------	-------------------------

14.2	NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ
------	--

14.3	CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: OC1 - Code de restriction en tunnels: (E) - Catégorie de transport: 2, max ADR 1.1.3.6.333 L - Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 34) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 <u>Transport voie maritime (MDG 39-18):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II - Fiche de Sécurité (FS): F+H, SQ - Guide soins médicaux d'urgence: 735 - Polluant marin: Non. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II - Document pour le transport: Lettre de transport aérien. <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible.	
------	---	--

14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3
------	--

14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.
------	---

14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.
------	--

14.7	TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUE IBC: Non disponible.
------	---



BLANCHIPRO
Code: B10064T



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tacite de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Non disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET OÙ:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion: comburant puissant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Nocif pour les yeux. H318 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H319 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes concernant l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note B: Certaines substances sont commercialisées sous forme de solutions aqueuses à différentes concentrations et ces solutions exigent des classifications et des étiquetages différents car les risques varient selon les différentes concentrations.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit d'effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency, ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex, L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eurlex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (MO, 2018)

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- ENCS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériaux biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPBT: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatils.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH)
- PNEL: Concentration prévisible sans effet (REACH)
- LD50: Dose létale, 50 pourcent.
- LC50: Concentration létale, 50 pourcent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) n° 2015/830.

HISTOIRE:Révision:

Versión: 1 16/10/2017
Version: 2 05/11/2020

Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.